

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Arrêté du 26 octobre 2020 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité génie civil et systèmes ferroviaires, en partenariat avec l'IPHC

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 642.1, D. 612-34 à D. 612-36, D. 613-3 et D. 642-1 ;

Vu le décret n° 2012 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom ;

Vu le décret n° 2016-1527 du 14 novembre 2016 modifiant le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 56 ;

Vu l'arrêté du 26 janvier 2017 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé ;

Vu l'arrêté du 25 janvier 2017 fixant les listes des diplômes des écoles de l'Institut Mines-Télécom décernés par le ministre en charges des communications électroniques et le ministre chargé de l'industrie ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 17 octobre 2019 et sur la proposition du directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai,

Arrête :

Article 1^{er}

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité génie civil et systèmes ferroviaires, en partenariat avec l'Institut Polytechnique du Hainaut-Cambrésis (IPHC) est attribué aux élèves titulaires (formation par apprentissage), désignés ci-après, par ordre alphabétique :

Au titre de la promotion année 2019

M. Borel (Jérémy).
M. Hermant (Florian).
Mme Lode (Audrey).
M. Miroux (Antoine).
M. Neuret (Alexis).
M. Richard (Gauthier).
M. Sidi Moussa (Amine).
M. Szczepaniak (Paul).
M. Taverne (Maxime).

Article 2

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines de Douai, spécialité génie civil et systèmes ferroviaires, en partenariat avec l'IPHC, confère de plein droit le grade de master.

Article 3

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Lille Douai sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 26 octobre 2020.

Pour le ministre et par délégation :
Le vice-président
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,
de l'énergie et des technologies,
LUC ROUSSEAU